# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) Groupe CAMCA au 31 décembre 2022

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom: Muriel Naud-Belouard

Fonction : Secrétaire Général Responsable Risques et Contrôles

E-mail: <u>muriel.naud-belouard@ca-camca.fr</u>

CAMCA est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

# Sommaire

1. SY	'NTHESE	4
1.1.	Activite et resultats	4
1.2.	Systeme de gouvernance	4
1.3.	Profil de risques	5
1.4.	Valorisation du bilan prudentiel	5
1.5.	Gestion des fonds propres	5
2. A	CTIVITE ET RESULTATS	7
2.1.	Perimetre	7
2.2.	Presentation Generale et Activite	
2.3.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES.	8
2.4.	Operations et transactions au sein du Groupe	9
2.5.	Performance associee aux portefeuilles de contrats	
2.6.	Performance associee aux activites de placements	12
2.7.	Performance associee a d'autres activites	13
2.8.	Autres informations	13
3. SY	STEME DE GOUVERNANCE	14
3.1.	Informations generales sur le systeme de gouvernance	14
3.2.	Informations relatives a la politique de remuneration	
3.3.	Exigences de Competence et d'Honorabilite	
3.4.	Principales caracteristiques des transactions significatives avec les parties liees	
3.5.	Systeme de gestion des risques dont ORSA	
3.6.	Systeme de Controle Interne	
3.7.	Fonction Audit Interne	
3.8.	FONCTION ACTUARIELLE	
3.9.	Sous-traitance	26
3.10.	EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	27
4. PR	OFIL DE RISQUE	28
4.1.	Introduction	28
4.2.	Risque de souscription	
4.3.	RISQUES DE MARCHE	29
4.4.	Risques de contrepartie	30
4.5.	Autres Risques	30
4.6.	Risque operationnel	30
4.7.	Autres risques significatifs	31
4.8.	Autres informations	31
5. V	ALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II	32
5.1.	Introduction	32
5.2.	Actifs	33
5.3.	Provisions techniques	
5.4.	Autres passifs	
5.5.	Methodes alternatives de valorisation	
5.6.	Autres informations	39
6. GI	ESTION DES FONDS PROPRES	40
6.1.	Fonds propres	40

# Groupe CAMCA

7.	ANN	NEXES	44
	6.3.	Autres Informations	.43
	6.2.	SCR ET MCR	.41

## 1. SYNTHESE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2022.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CAMCA consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport permet de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre les normes locales et les normes Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 3 mai 2023.

# 1.1. Activité et résultats

Le Groupe CAMCA est une compagnie d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est active dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et les assurances Immobilier et Construction.

Son chiffre d'affaires s'établit à 722 M€ en 2022, en progression de 46M€ (soit +7%) par rapport à 2021, principalement due à l'activité de Caution Habitat de CAMCA Assurance.

# 1.2. Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre Fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe CAMCA et garantit une maitrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est composé des membres suivants au 31/12/2022:

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la CRCAM Atlantique Vendée et Président de CAMCA,
- Monsieur Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCAM Champagne Bourgogne et Vice-Président de CAMCA,
- Monsieur Frédéric BARAUT, Directeur Général de la CRCAM Centre Ouest,
- Monsieur Laurent CAZELLES, Directeur Général de la CRCAM Lorraine et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,
- Monsieur Nicolas DENIS, Directeur Général de la CRCAM Normandie Seine et Membre du Bureau du Conseil d'Administration,
- Monsieur Benoit FAYOL, Président de la CRCAM Charente Périgord,
- Madame Christine GANDON, Présidente de la CRCAM Nord-Est et Présidente du Comité d'Audit et des Risques du Groupe CAMCA,
- > Monsieur Gérald GREGOIRE, Directeur Général de la CRCAM Alsace Vosges,
- Madame Christine GRILLET, Présidente de la CRCAM de Franche-Comté,

- Monsieur Benoît LEDUC, Directeur Général de la CRCAM de Guadeloupe et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA
- Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX, Responsable de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales au sein de Crédit Agricole SA,
- Monsieur Laurent ALLOPPE-CABART, représentant les salariés de CAMCA,
- Monsieur Jean-François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la FNCA, invité permanent.

Le Comité de Direction du Groupe CAMCA est composé comme suit au 31/12/2022:

- Monsieur Thierry CORNILLE, Directeur Général et Dirigeant effectif,
- Monsieur Olivier MOUTTE, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif,
- Monsieur Valéry CAUSSARIEU, Responsable du Département Solvabilité et Actuariat Groupe, Responsable de la Fonction clé Actuariat
- Monsieur Eric COSTA, Directeur de CAMCA Courtage,
- Monsieur Olivier DENEL, Directeur des Systèmes d'Information
- Madame Nathalie HUBERT, Directrice des Assurances de Biens et de Responsabilités,
- Monsieur Emeric JURANICS, Directeur Financier,
- Madame Muriel NAUD-BELOUARD, Secrétaire Générale, Responsable de la Fonction Gestion des Risques et de la Fonction Vérification de la Conformité
- Monsieur Alain SIEGRIST, Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance et de CAMCA Réassurance.

# 1.3. Profil de risques

Les principaux risques du Groupe CAMCA sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilités Civiles Professionnelles Courtage et Caution Habitat) et le risque financier (risque de taux et risque souverain). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent pas être appréhendés en application de la formule standard (notamment le risque de spread sur les souverains, le risque de réputation et celui de liquidité) font l'objet d'un suivi dans le dispositif de maîtrise des risques permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

# 1.4. Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre 2022.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

# 1.5. Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2022, les fonds propres éligibles s'élèvent à 911 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 443 millions d'euros. A fin 2022, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 206%. A compter de 2020, le mécanisme d'atténuation des risques de la provision pour commission variable relative à la Caution habitat a été intégré dans le calcul du SCR.

Le Groupe CAMCA a pris en compte dans son calcul ORSA l'impact des exigences spécifiques à l'activité Caution Habitat à compter du 1er janvier 2018. La combinaison des scenarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact significatif sur la couverture de l'exigence globale qui ne descendrait cependant pas en dessous de l'exigence totale.

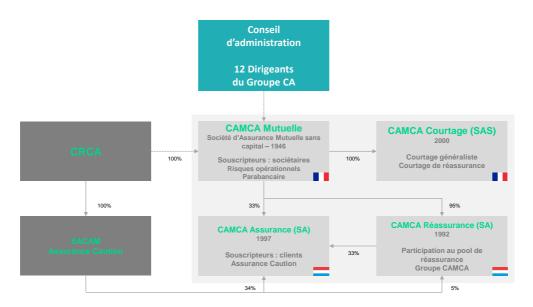
# 2. ACTIVITE ET RESULTATS

# 2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

CAMCA Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole, dispose d'un ensemble de filiales situées en France et au Luxembourg. L'ensemble de ces structures est appelé « Groupe CAMCA » dans le présent document.

Les entités reportent à leurs Conseils d'Administration respectifs.



Légende :

CRCA: Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM: Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Le Groupe CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- MAZARS sis 61 rue Henri Regnault à Paris La Défense,
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

# 2.2. Présentation Générale et Activité

CAMCA est créée en 1946, à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, dans l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, et au parabancaire.

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans les domaines d'expertise suivants.

CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- ➤ CAMCA Assurance S.A.: créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque.
- CAMCA Réassurance S.A.: filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance.

**CAMCA Courtage**, filiale créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe Crédit Agricole que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2022.

Le Groupe CAMCA a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen sur 2022 de 173 collaborateurs.

# 2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

CAMCA Mutuelle a poursuivi sur l'exercice 2022 le développement de ses activités (cotisations en progression de 5,7%), sur l'ensemble des activités du parabancaire, des assurances liées au cartes et des risques opérationnels. De son coté, CAMCA Assurance a connu une forte croissance de son activité de Caution Habitat (382 M€ contre 360 M€ en 2021) avec une année 2022 en deux phases : un premier semestre exceptionnellement dynamique bénéficiant de taux encore très bas dans la continuité de 2021,

suivi d'un second semestre en baisse compte-tenu de la remontée des taux Au global, le Groupe CAMCA a vu son chiffre d'affaires consolidé progresser de 676 M€ à 722 M€ (+7%) du fait principalement de l'évolution de l'activité de caution Habitat.

Le résultat net part du groupe s'établit à 17 M€, en baisse de 21 M€ par rapport à 2021 (38 M€), avec un résultat technique net de réassurance en diminution de 34 M€ par rapport à 2021, avec un exercice caractérisé par une hausse globale de la sinistralité sur toutes les autres branches sauf les Risques opérationnels (ratio S/P net passant de 25 % à 29 %). CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DROM uniquement. CAMCA Assurance exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine, dans les DROM, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

			Rapport	Rapport
			ORSA 2021	ORSA 2022
Composition du régultet net (en KE)	Réel	Réel	ORSA	ORSA
Composition du résultat net (en K€)	2021	2022	2022	2022
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	65 981	31 877	54 846	44 384
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-36 472	-33 500	-32 023	-33 101
Performance associée aux activités de placements	86 368	38 891	33 549	32 235
Frais généraux associés aux activités de placements	-2 145	-1 936	-2 000	-2 000
Performance associée à d'autres activités	-22 427	17 414	6 539	7 213
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-7 074	-8 502	-7 692	-8 944
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisititon	-1 767	-1 735	-1 768	-1 768
Intérêts minoritaires	-22 232	-17 440	-5 168	-4 372
Impôt sur les sociétés	-22 565	-8 317	-13 146	-9 366
Résultat net	37 667	16 752	33 136	24 280

# 2.4. Opérations et transactions au sein du Groupe

Les principales opérations internes au Groupe CAMCA sont des opérations de cession en réassurance entre, d'une part CAMCA Mutuelle et CAMCA Réassurance (primes cédées de 31 M€) et, d'autre part, entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance (primes cédées de 48 M€). Ces opérations sont éliminées au niveau des états financiers consolidés du Groupe CAMCA.

# 2.5. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de CAMCA s'établit à près de 32 M€ contre 66 M€ en 2021 et 44 M€ budgété (selon rapport ORSA 2022).

Résultat technique (en K€)	Réel 2021	Réel 2022	Rapport ORSA 2021 ORSA 2022	Rapport ORSA 2022 ORSA 2022
Primes acquises	676 306	721 816	686 362	707 373
Charge des sinistres	-167 864	-208 643	-268 462	-256 824
Commissions	-391 075	-416 142	-326 346	-354 326
Solde des cessions en réassurance	-20 807	-26 143	-21 758	-24 202
Variation des autres provisions techniques	-30 579	-39 011	-14 950	-27 637
Résultat technique	65 981	31 877	54 846	44 384

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 722 M€, en progression de 46 M€ (soit +7%) par rapport à 2021 et de 14 M€ (soit +2%) par rapport au budget. Il se décompose par ligne d'activité comme suit :

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Total
2021	39 303	6 966	187 719	17 430	367 972	56 916	676 306
2022	40 594	8 370	198 228	19 393	391 695	63 535	721 816
ORSA 2022 révisé	41 304	7 510	202 318	13 257	382 059	60 925	707 373
Var 2022/ 2021	1 291	1 404	10 509	1 963	23 723	6 619	45 510

- La progression globale du chiffre d'affaires résulte essentiellement de l'activité Caution Habitat exercée par CAMCA Assurance (+24 M€ soit +6% avec une activité d'octroi de prêts à l'habitat par les Caisses régionales « record », couplée à la progression du taux d'adossement de la Caution, passé de 48% en 2021 à 53% en 2022 ; le taux de prime de la Caution, quant à lui, demeure stable à 1,1% du montant des prêts assurés ; l'encours de prêts cautionnés évolue de 151 milliards € à 167 milliards €.
- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne),
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses »,
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité suivantes : « Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement ». Le produit Globale de banque est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.),

- Outre l'activité Caution Habitat, la progression du chiffre d'affaires entre 2021 et 2022 provient de la poursuite du développement de l'ensemble des activités notamment des risques opérationnels du parabancaire et des assurances liées aux cartes.
- L'activité est globalement supérieure au budget sur la quasi-totalité des activités notamment la caution habitat et les risques opérationnels.

La charge de sinistres s'établit à environ 209 M€ contre 168 M€ en 2021, avec une sinistralité globale orientée à la hausse (24%) de manière différenciée selon les branches d'activité. Le ratio S/P s'établit à 29% contre 25% en 2021. La charge de sinistres s'établit comme suit :

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Total
2021	-2 668	3 971	25 583	23 089	109 775	8 114	167 864
2022	3 011	6 661	48 064	9 104	122 768	18 632	208 239
ORSA 2022 révisé	2 505	5 135	49 934	8 197	167 549	23 503	256 823
Var 2022/ 2021	5 679	2 690	22 481	-13 985	12 993	10 518	40 375

- La hausse de la charge de sinistres brute de la branche Caution Habitat résulte de la constitution de provisions pour sinistres non encore manifestés sur les prêts de la génération 2022 et le rythme moins soutenu de dégagement de boni sur les générations anciennes par rapport à 2021;
- ➤ La charge des branches cartes et parabancaire connaît une hausse en 2022 s'expliquant, d'une part, par une survenance 2022 en hausse significative (par rapport à une année 2021 marquée par la crise sanitaire Covid-19 et une faible fréquence de sinistres « voyages » liée au confinement et aux restrictions des déplacements et des voyages) avec une augmentation du nombre de dossiers ouverts de 37%, et d'autre part, par de moindres dégagements de boni sur le parabancaire ;
- L'accumulation d'événements climatiques exceptionnels (notamment grêle) survenus en mai et juin 2022 a donné lieu à un provisionnement de 5,4 M€ sur les acceptations en réassurance;
- > Les Risques opérationnels connaissent une sinistralité plus favorable qu'en 2021.

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 416 M€ pour 2022. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 161 M€, en hausse de 4 M€ par rapport à 2021 corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée en 2021. Les commissions versées aux Caisses Régionales au titre de la Caution Habitat s'élèvent à 102 M€, en hausse de 6 M€ par rapport à 2021 du fait de la progression de cette activité. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 26 M€ en faveur des réassureurs contre 21 M€ en 2021, une variation liée à la hausse de l'activité du Groupe CAMCA et à l'absence de cessions de sinistres significatives en 2022.

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2021 et 2022 sont les suivantes :

F	Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- p nement	Pertes écuniaires diverses	Total
2	2021	4 806	-1 392	16 369	557	19 890	25 751	65 981
2	2022	3 952	678	3 073	3 557	2 233	18 384	31 877
(	DRSA 2022 révisé	3 909	47	14 490	2 833	11 699	11 406	44 384
١	/ar 2022/ 2021	-854	2 070	-13 296	3 000	-17 657	-7 367	-34 104

# 2.6. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations (toutes éliminées en consolidation, sauf la participation de 2 M€ dans Crédit Agricole Grands Crus), il n'est détenu qu'un portefeuille non significatif (67 M € en prix de revient). Enfin, le Groupe CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble haussmannien situé dans le quartier central des affaires parisien, de l'ancien siège des entités luxembourgeoises et de parts dans des SCI et SCPI. Il n'est effectué aucun investissement dans des titrisations ou des produits dérivés.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2021	Réel 2022
Titres de participation	2 006	2 006
Obligations d'Etat Autres obligations	1 085 270 1 473 358	1 107 494 1 600 865
Placements immobiliers	77 531	122 188
OPCVM monétaires OPCVM actions	631 145 35 151	629 682 66 657
Autres placements		
Total	3 304 461	3 528 892

Le résultat des placements atteint environ 39 M€ (contre 86 M€ en 2021) soit une diminution de 47 M€ sous l'effet de plus-values réalisées en 2021 non récurrentes (54 M€), et une baisse du taux de rendement comptable du portefeuille obligataire à 1,2% contre 1,4% en 2021.

Fin 2022, le stock de moins-values latentes s'élève à 359 M€ contre des plus-values latentes de 226 M€ au 31 décembre 2022 sous l'effet de l'évolution des taux obligataires sur la période (soit une baisse de 585 M€).

Les éléments chiffrés relatifs à la performance des placements sont détaillés ci-dessous.

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2021	Réel 2022	Rapport ORSA 2021 ORSA 2022	Rapport ORSA 2022 ORSA 2022
Dividendes	148	150	0	0
Revenus obligataires	31 426	34 018	32 949	31 635
Plus et moins-values de cession obligataires	53 733	-232	0	0
Revenus des placements immobiliers	1 283	916	600	600
Autres revenus et charges des placements	-222	4 039	0	0
Résultat des placements	86 368	38 891	33 549	32 235

# 2.7. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux s'établissent à 38 M€ nets de refacturation. Ils connaissent une baisse de 1,8 M€ sur 2022 du fait de l'arrêt du projet informatique en 2021, ayant entraîné une hausse des charges informatiques sur l'exercice 2021 de 6 M€, en lieu et place d'une activation en immobilisations incorporelles. Retraité de cette variation, le reste des frais généraux a connu une augmentation liée au développement de la structure (hausse des effectifs et de la surface de bureaux). Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes) ramené aux cotisations acquises reste néanmoins stable par rapport à 2021 à 6%.

Après un résultat exceptionnel de +8 M€ s'expliquant principalement par des indemnités diverses de 4,3 M€ et des reprises de provisions pour risques et charges pour 3,5 M€, le résultat avant impôts et intérêts minoritaires s'établit à 42 M€ (82 M€ en 2021).

Après déduction de la part des intérêts minoritaires, le résultat net après impôts s'établit à 17 M€ en baisse de 21 M€ par rapport à 2021 (38 M€).

Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé directement en fonds propres.

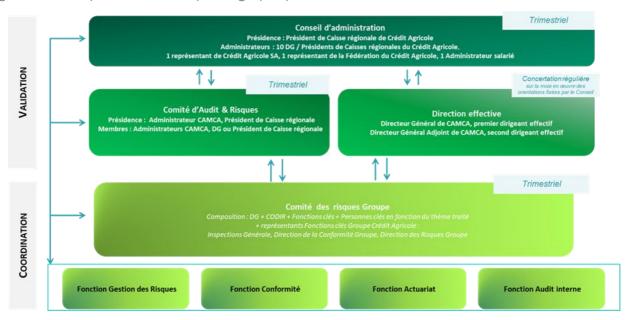
# 2.8. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

# 3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

# 3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



# 3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

Le Groupe CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

La gouvernance du Groupe CAMCA implique plusieurs acteurs :

- Les Administrateurs composant le Conseil d'Administration : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

#### Niveau 3: organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques applicables aux activités.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

#### Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA

Il est institué transversalement pour l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

#### Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

#### ■ Comité de Direction

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur des Systèmes d'information, du Directeur de CAMCA Courtage, de l'Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) des entités Luxembourgeoises, du Responsable du Département Solvabilité et Actuariat et du Secrétaire Général, Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité.

Il se réunit en moyenne une fois par semaine afin de mettre en œuvre la stratégie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et ajuster, si nécessaire, les politiques Risques.

#### ■ Comité des Risques Groupe CAMCA

Le comité est constitué du Directeur général, des Fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du Groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

#### Comité financier

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur financier de CAMCA, du Directeur délégué des entités luxembourgeoises, du Secrétaire Général Responsable des Fonctions Gestion des Risques et Vérification de la Conformité, du chargé de relations avec les Caisses Régionales et les entités CAMCA chez Amundi Paris et du gérant (obligataire) chez Amundi Paris (société de gestion du Groupe Crédit Agricole).

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit a minima 3 fois par an et rapporte sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

# 3.1.2. Informations générales sur les Fonctions clés

L'attribution des Fonctions clés est effectuée par le Directeur Général sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les Fonctions de Gestion des Risques et Vérification de la Conformité sont effectuées par le Secrétaire Général du Groupe CAMCA. La Fonction Actuarielle est assurée par le Responsable du Département Solvabilité et Actuariat du Groupe CAMCA. La Fonction Audit Interne est exercée par le Responsable de l'Audit Interne.

## La Fonction Gestion des Risques

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du Groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

#### Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'une stratégie des risques en lien avec le cadre d'appétit pour le risque validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

## Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Secrétaire Général incarne la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la Fonction de Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres Fonctions clés, notamment la Fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre Fonctions clés.

#### La Fonction Actuarielle

#### Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la Fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

#### Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont :

- Emettre un avis sur le calcul des Provisions Techniques :
  - Coordonner le calcul des provisions techniques ;
  - Vérifier le caractère approprié des méthodes et hypothèses appliquées au portefeuille de CAMCA Mutuelle pour le calcul des provisions techniques;
  - Vérifier la qualité des données disponibles utilisées ;
  - > Comparer les Best Estimate aux données tirées de l'expérience ;
  - Analyser la fiabilité et l'adéquation du calcul et les sources de données.
- Emettre un avis sur la politique de souscription :
  - La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription);
  - Les effets de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise;
  - La tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).
- Emettre un avis sur les dispositions prises en matière de réassurance :
  - Adéquation avec le profil de risque et politique de souscription de l'entreprise;
  - Qualité des réassureurs :
  - Couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise ;
  - Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.

#### La Fonction Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

#### Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Vérification de la Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

Prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A.,

Déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

#### Organisation de la Fonction Vérification de la Conformité

La Fonction clé Vérification de la Conformité est assurée par le Secrétaire Général.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, la Fonction Vérification de la Conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

Son périmètre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité ainsi que sur les équipes en charge de la Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA.

#### La Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA). Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

#### Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- > De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités de CAMCA,
- > De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle,
- > De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA :

- > Au Directeur Général et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'Administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

#### Organisation de la Fonction Audit interne

La responsabilité de la Fonction Clé Audit interne est assurée par le Responsable de l'Audit interne de CAMCA.

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction d'Audit interne sont garanties par :

L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe,

La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une cartographie des risques qui comprend l'ensemble des activités de CAMCA Mutuelle et son système de gouvernance. Il prend également en compte l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Mutuelle. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de d'audit pouvant être plus courte pour certains risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction Générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

Les activités de la Fonction Audit Interne sont exercées conformément à la politique d'Audit Interne de CAMCA. Celle-ci est révisée chaque année et présentée pour approbation au Conseil d'Administration de CAMCA. Les principes de la politique d'Audit Interne CAMCA sont en cohérence avec les standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

# 3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) sont intégrées au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein de la gouvernance ont été opérés :

Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2022 :

Concernant le Conseil d'Administration:

- Nomination de Monsieur Laurent CAZELLES en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christian VALETTE, le 08/06/2022,
- Nomination de Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Catherine GALVEZ, le 08/06/2022.

Concernant le Comité de Direction:

Monsieur Jean-Jacques BRUNON a fait valoir ses droits à la retraite à compter de février 2022.

# 3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

# 3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur Général Adjoint, dans le cadre de ses responsabilités de Directeur des Ressources Humaines (DRH), au Directeur Général, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les Fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur Général Adjoint et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CRCA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

# 3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable (intéressement) vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA: cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CRCA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

#### Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

#### Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur Général Adjoint au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

## Rémunération des Fonctions clés (hors président du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA qui n'est pas rémunéré)

La rémunération des Fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

#### Rémunération des membres du Comité de Direction, personnes clés

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

## 3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- ➤ Le Secrétaire Général a accès à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet,
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement,
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

# 3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

# 3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les Fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

# 3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

# 3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des Fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

### Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des Fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

# Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

# 3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA Mutuelle et

de CAMCA Assurance. Le programme de réassurance de CAMCA Mutuelle n'a pas connu d'évolution significative entre 2021 et 2022.

# 3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

## 3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le Groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétit pour le risque. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions: solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétit pour le risque, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité du Groupe CAMCA est exposée. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit.

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable de la Fonction Gestion des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et les service juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

#### 3.5.2.ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le Groupe CAMCA. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentielles, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger le Groupe CAMCA en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Les risques financiers majeurs retenus sont le risque de taux et le risque de spread en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

# 3.6. Système de Contrôle Interne

# 3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la Direction Générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.
- Définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- > Normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- Système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1<sup>er</sup> degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2<sup>ème</sup> degré 1<sup>er</sup> niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2<sup>ème</sup> degré 2<sup>ème</sup> niveau), et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- Information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe CAMCA constitue l'instance de coordination des Fonctions Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat et Audit Interne.

La Fonction Vérification de la Conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

## 3.7. Fonction Audit Interne

# 3.7.1. Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du groupe CAMCA. Son périmètre d'intervention couvre le périmètre de contrôle interne (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) et les externalisations des activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

#### 3.7.2. Missions de la Fonction Audit Interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a recruté un Responsable de la Fonction Clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance). En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B.: La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne et ses externalisations critiques ou importantes, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques auditables tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités du Groupe CAMCA et est établi selon une approche par les risques formalisée (découpage et évaluation des risques auditables du périmètre du Groupe CAMCA. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'Administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration des entités juridiques).

# 3.7.3. Principe général

La Fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne de CAMCA. Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la fonction Audit Interne s'appuie sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

#### 3.7.4. Missions de la Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne mène des missions d'audit sur pièces et sur place. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA (incluant notamment les entités juridiques CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que leurs prestataires de services critiques ou importants). Les missions d'audit effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B.: La Fonction Audit Interne de CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

# 3.8. Fonction Actuarielle

Au cours de l'année, la Fonction Actuarielle a effectué une revue actuarielle qui n'a pas relevé de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- Son avis sur les scenarii de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- Son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,
- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

## 3.9. Sous-traitance

# 3.9.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2,
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction externalisée d'importante ou critique (PCI), au regard de la directive européenne Solvabilité 2,
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

CAMCA Mutuelle peut être conduite amener à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est

décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles (critiques ou importantes), les processus en place au sein de CAMCA Mutuelle doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Le renforcement des exigences introduit à l'occasion de la révision des directives de l'EBA et des normes du Groupe Crédit Agricole mises à disposition fin 2021 ont été intégrées au corps procédural de CAMCA en 2022.

# 3.9.2. Cas des activités critiques ou importantes

En 2022, la liste des prestations est présentée a minima une fois par an aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA. Le Groupe CAMCA a ainsi recensé les prestations critiques ou importantes (PCI) suivantes :

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéficiant d'une délégation de règlement (délégations hors Groupe à SDGAC, Finaxy et Garantie Privée);
- > Prestation de services financiers (délégation Groupe à AMUNDI);
- > Prestation informatique (délégation Groupe à CAAS et hors Groupe à Anténia);
- Prestations d'archivage (délégation hors Groupe à SGA);
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes et la mise à jour du parc de cartes (délégation Groupe à CAMCA Courtage).

L'analyse des fonctions ou activités externalisées critiques ou importantes (PCI) ne met pas en exergue de risque majeur.

# 3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

# 4. PROFIL DE RISQUE

# 4.1. Introduction

En application de la Directive Solvabilité 2, et du dispositif appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maitrise des risques, CAMCA Mutuelle a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

# 4.2. Risque de souscription

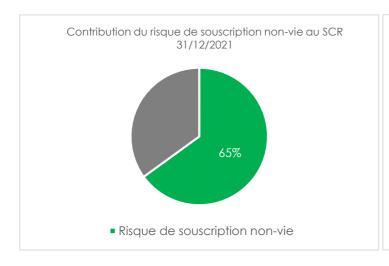
Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

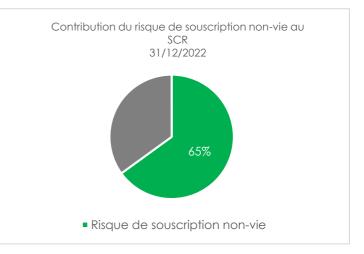
Les activités d'assurance exposent le Groupe CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- > La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).





# 4.3. Risques de marché

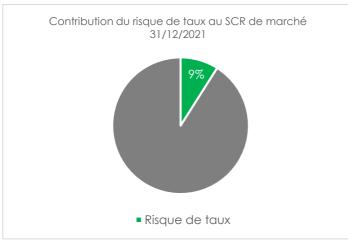
Le risque de taux est une des expositions significatives du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

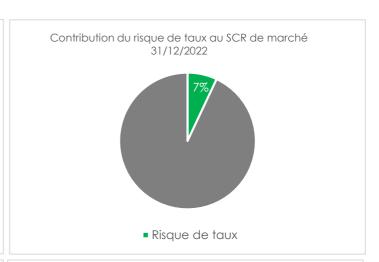
Le risque de spread est une des expositions significatives du Groupe CAMCA, particulièrement expliqué par la structure de ses placements investis à près de 50% dans les obligations d'entreprises.

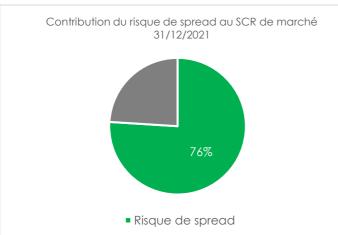
Le risque souverain est un risque significatif pour les entités du Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

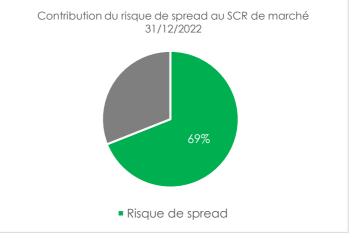
Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements des entités du Groupe CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.









# 4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparait pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

# 4.5. Autres Risques

Le risque de liquidité n'apparait pas comme un risque majeur. L'impact d'un sinistre majeur serait faible.

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

L'appétit pour le risque que s'est fixé le Groupe CAMCA se traduit par la fixation d'une allocation par type d'actif financier validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La prudence souhaitée en matière de risques financiers se traduit par l'exclusion de plusieurs classes d'actif, comme les actions (sauf participations stratégiques pour CAMCA Mutuelle), les nouveaux investissements dans des obligations entreprises et dans certains états européens. Les investissements immobiliers sont soumis systématiquement au Conseil d'Administration.

# 4.6. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations critiques ou importantes - PCI). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, le Groupe CAMCA a établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe CA. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et procède à leur évaluation.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif

sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

# 4.7. Autres risques significatifs

Aucun autre risque significatif n'a été identifié.

Des précisions sont à apporter sur trois dispositifs intragroupes.

En vision Groupe en effet, l'éventuelle intervention de CAMCA Réassurance n'est pas prise en compte dans l'évaluation du besoin de solvabilité, ni dans le calcul du SCR.

Par ailleurs, en raison de l'appartenance au Groupe Crédit Agricole, l'apport de liquidité apporté à ce titre atteint son maximum légal. Le risque de concentration au niveau du Groupe est plus important que la somme des risques de concentration pour chaque entité (maison mère et filiales). Cet élément est pris en compte lors de la déclinaison de l'appétit au risque par entité.

Enfin est à souligner la solidarité financière entre les différentes entités constituant le Groupe CAMCA. En cas d'évènements graves touchant l'une des filiales, compte tenu de la solvabilité et de la solidité financière solo, chacune des entités pourrait intervenir par l'apport de fonds propre pour soutenir une autre entité. Ces mécanismes sont décrits dans le rapport sur la gouvernance du Groupe.

Ces risques intragroupes ne nécessitent pas d'ajout de capital supplémentaire, étant correctement pris en compte dans l'évaluation du SCR et du besoin de solvabilité.

# 4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous.

- A fin 2022, le Groupe CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 2,1 fois.
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable 959 M€ en 2023 et 1 031 M€ en 2024 (vs 911 M€ en 2022). Les ratios de solvabilité restent également relativement stables à 1,9 en 2023 et en 2024 (vs 2,1 en 2022).
- ➤ Quelques scenarii défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des scenarii extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 1,6 fois le SCR en 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Solvency Capital Requirement

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Minimum Capital Requirement

# 5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE II

# 5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2022 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance CAMCA.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2022 des Bilans \$1 et \$2 (en K€).

				Placei	ments		Provisi	ions techn	iques	Autres	actifs	Auti	res		
	Comptes consolidés (Bilan S1)	Reclassements	Réévalu ation immobilier	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation O PCVM	Evaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation PNA / FAR	Annulation incorporels	Impôts différés	Transfert des intérêts minoritaires S1 en fonds propres	Total revalorisations S2	Bilan prudentiel consolidé (Bilan S2)
Placements Provisions techniques cédées Créances Trésorerie et équivalent Autres actifs	3 528 892 8 229 131 059 185 141 38 298	16 225 -18 871 -16 225	41 194	0	-358 642	0	-11 057			-73	-13 364	-4 634		-317 448 -11 057	3 227 669 -2 828 131 059 185 141 4 002
Total Actif	3 891 619	-18 871	41 194	0	-358 642	0	-11 057	0	0	-73	-13 364	-4 634	0	-346 576	3 545 043
Provisions techniques Autres provisions Impôts différés passifs Dettes Autres passifs	3 073 152 19 464 48 993 111 094 135 462	-25 311 6 440			0		-608 723	-286 525	107 817			102 737	-131 418	-787 431 102 737 -131 418	2 285 721 19 464 151 730 111 094 4 044
Total Passif	3 388 165	-18 871	0	0	0	0	-608 723	-286 525	107 817	0	0	102 737	-131 418	-816 112	2 572 053
Actif - Passif	503 454	0	41 194	0	-358 642	0	597 667	286 525	-107 817	-73	-13 364	-107 371	131 418	469 536	972 991

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
  - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal,
  - Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes,
  - Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence,
  - Réévaluation des autres placements à la valeur de marché,
- > Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
  - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision,
  - Elimination des provisions d'égalisation,
  - Constitution d'une marge de risque,

- > Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés),
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur,
- Reclassement des intérêts minoritaires \$1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan \$2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

# 5.2. Actifs

#### 5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022 (état détaillé des placements).

#### 5.2.2.Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- > Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal;
- > Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022 (état détaillé des placements).

#### 5.2.3. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2022.

## 5.2.4. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

## 5.2.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

## 5.2.6. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

# 5.3. Provisions techniques

## 5.3.1.Synthèse

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. Art 230), les provisions techniques en « Best Estimate » du bilan prudentiel du Groupe CAMCA sont établies à partir du bilan consolidé (normes françaises) du Groupe CAMCA au 31 décembre 2022, en s'appuyant sur les retraitements opérés dans les bilans prudentiels des entités du Groupe CAMCA.

La démarche est la suivante :

- Somme des provisions techniques en « Best Estimate » (BE) brutes et nettes de chacune des entités consolidées au 31 décembre 2022 ;
- Elimination des cessions internes au Groupe.

Les méthodes et options retenues sont décrites dans le rapport narratif de CAMCA Mutuelle au 31 décembre 2022 et les documents équivalents établis par les autres entités consolidées.

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité).

Il n'y a pas d'évolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions techniques entre 2021 et 2022; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Provisions techniques (en K€)	S1	S2	Variation S2/S1
Provisions pour primes non acquises	3 809	0	-3 809
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 014 574	2 152 593	138 019
Provisions d'égalisation	286 525	0	-286 525
Provisions pour participation aux bénéfices (hors parabancaire)	742 933	0	-742 933
Autres provisions	25 311	0	-25 311
Marge de risque	0	107 817	107 817
Provisions techniques brutes	3 073 152	2 260 410	-812 742
	0 0.0 .0_		
Provisions pour sinistres cédées	-8 229	2 828	11 057
Autres provisions techniques cédées	0	0	0
Provisions techniques nettes	3 064 923	2 263 237	-801 686

Les provisions pour participation aux bénéfices (essentiellement la provision pour commissions variables au titre de la Caution habitat de CAMCA Assurance) sont reclassées au bilan S2 au titre des Best Estimate de primes.

Les « autres provisions » sont constituées de provisions pour commissions variables relatives aux produits parabancaires de CAMCA Mutuelle à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection	Auto-mobile	Incendie et dommages	Respon- sabilité	Crédit et caution- p	Total	
	du revenu		aux biens	civile	nement	diverses	
BE bruts	-2 494	12 792	69 685	63 773	2 005 855	2 981	2 152 593
Marge de risque	749	1 836	38 576	40 906	19 113	6 637	107 817
Total brut	-1 745	14 628	108 261	104 679	2 024 968	9 618	2 260 410
BE cédés	-923	-3 763	3 513	2 000	0	2 001	2 828
Total net	-2 667	10 865	111 774	106 678	2 024 968	11 619	2 263 237

Au 31/12/2022, les provisions techniques brutes de réassurance sont en baisse de 268 M€, en lien essentiellement à une remontée des taux d'intérêt en 2022.

## 5.3.2. Principes de valorisation

L'article 77 alinéa 1 de la directive prévoit que la valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 corresponde à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge de risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés ainsi que des frais d'administration et de gestion de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à acquérir au titre des contrats en portefeuille.

La meilleure estimation est calculée :

- En cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation,
- > En adoptant une approche objective et fiable,
- > En utilisant des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes,
- En respectant le cadre réglementaire Solvabilité 2, y compris les spécificités des superviseurs nationaux.

Les BE bruts de réassurance et les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. Elle est calculée nette de réassurance.

Enfin, l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 se distingue de celles en normes françaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

# 5.3.3. Segmentation

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque. Si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

## 5.3.4. Comptabilisation initiale

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

## 5.3.5. Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation

#### Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- > La nature de la garantie,
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration),
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, etc.).

#### Frontière des contrats

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de mettre fin au contrat,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

#### Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les frais d'acquisition des contrats.
- Les frais d'administration des contrats.
- Les frais de gestion des sinistres,
- Les frais relatifs à la gestion des investissements.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont pris en compte. Les frais sont alloués au niveau des groupes de risques homogènes.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

#### Actualisation

La courbe des taux de référence est la courbe des taux swaps : elle correspond à la courbe des taux de référence ajustée d'un risque de crédit, appelé ajustement pour risque de crédit (« CRA »). Il permet de prendre en compte le risque de crédit lié à la jambe variable du taux swap.

La courbe des taux sans risque utilisée pour la projection et l'actualisation des flux de trésorerie est basée sur la courbe des taux sans risque précédente augmentée d'un ajustement de volatilité (« VA ») tel que défini dans l'article R. 351-6 du Code des assurances :

Taux d'actualisation = (Taux swap de marché - CRA) + VA

Le VA ou Volatility Adjustment est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

Les impacts de son utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

Volume (k€)	Avec VA	Sans VA	Impact %
Provisions techniques brutes	2 260 410	2 272 797	-0,5%
Fonds Propres	911 316	902 304	1,0%
SCR	442 834	443 401	-0,1%
Ratio de solvabilité	206%	203%	1,1%

Le ratio de solvabilité du Groupe CAMCA est peu impacté en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.22 en annexe du présent document.

L'ajustement égalisateur ainsi que les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 sur la courbe des taux ne sont pas utilisés par le Groupe CAMCA.

#### 5.3.6. Valorisation des cessions

La meilleure estimation est initialement calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Le montant de ces créances est calculé séparément, conformément à l'article R. 351-12 du Code des Assurances, permettant de déduire la meilleure estimation nette de réassurance.

La valorisation de la meilleure estimation cédée suit les mêmes principes de valorisation que ceux énoncés pour la meilleure estimation brute. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres.

### 5.3.7. Ajustement pour défaut des contreparties

Le calcul de la meilleure estimation est ajusté afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de chaque contrepartie. Cet ajustement est fondé sur une évaluation de la probabilité de défaut de chaque contrepartie et de la perte moyenne en résultant, soit la perte en cas de défaut.

## 5.3.8. Marge de risque

La marge de risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements d'assurance de CAMCA.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est réglementairement fixé à 6% par an.

## 5.3.9. Ecarts de valorisation

Les provisions techniques en norme S1 se déclinent selon la manière suivante.

Provisions techniques (en K€)	S1
Provisions pour primes non acquises	3 809
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 014 574
Provisions d'égalisation	286 525
Provisions pour participation aux bénéfices (hors parabancaire)	742 933
Autres provisions	25 311
Marge de risque	0
Provisions techniques brutes	3 073 152
Provisions pour sinistres cédées	-8 229
Autres provisions techniques cédées	0
Provisions techniques nettes	3 064 923

Les écarts de valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

- > Constitution d'un BE primes et d'une marge de risque en normes prudentielles,
- Elimination de la marge de prudence sur le BE sinistres et actualisation des flux de trésorerie futurs en normes prudentielles,
- > Annulation de la provision d'égalisation,
- ➤ Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

Les écarts de valorisation sont présentés ci-dessous par ligne d'activité :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile c	Crédit et aution-nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Provisions S1	4 082	0	10 774	133 794	109 048	2 796 484	19 840	3 074 022
Elimination prov d'égalisation	0	0	0	-2 393	0	-284 634	0	-287 027
Reclassement en dettes	0	0	0	-25 311	0	0	0	-25 311
Autres retraitements de S1 à S2	-848	0	779	-13 934	-33 661	-2 481 276	-7 880	-2 536 820
Actualisation BE Sinistres	-111	0	-1 505	-9 936	-9 893	-4 331	-337	-26 113
BE Sinistres	3 124	0	10 048	82 221	65 493	26 242	11 623	198 750
BE Primes	-5 617	0	2 744	-12 536	-1 720	1 979 613	-8 642	1 953 842
Marge de risque S2	749	147	1 689	38 576	40 906	19 113	6 637	107 817
Provisions S2	-1 745	147	14 481	108 261	104 679	2 024 968	9 618	2 260 410

# 5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM);
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2022 (25,83% en France et 24,94% au Luxembourg) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation \$1-\$2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation \$1-\$2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

### 5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

## 5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

## 6. GESTION DES FONDS PROPRES

# 6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2;
- > optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2021	Réel 2022
Fonds propres S1	486 681	503 454
Intérêts minoritaires S1	117 754	131 418
+ Values latentes sur placements immobiliers	33 624	41 194
+ Values latentes sur placements mobiliers	226 520	-358 642
Ajustement des provisions techniques	350 571	884 192
Marge de risque	-97 870	-107 817
Autres revalorisations	-10 311	-13 437
Impôts différés	-122 386	-107 371
Fonds propres bilan S2 (FP disponibles)	984 583	972 990,618
Dettes subordonnées	4 000	2 709
Intérêts minoritaires non admissibles	-32 332	-60 650
Dividendes à payer	-3 853	-3 735
Autres		
Fonds propres éligibles S2	952 398	911 316

#### 6.1.1.Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2022 s'élèvent à 973 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€), de la réserve de réconciliation (803 M€) et des intérêts minoritaires (169 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+503 M $\in$ ), de la réévaluation des actifs financiers (-317 M $\in$ ), des provisions techniques nettes (+776 M $\in$ ), de l'annulation des actifs incorporels (-13 M $\in$ ), de la constitution des impôts différés (-107 M $\in$ ) et de la constatation d'intérêts minoritaires sur ces retraitements (-38 M $\in$ ).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres \$1 et les fonds propres disponibles \$2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous \$1 et sous \$2 est présenté cidessous :

					Passage	du Bilan S1 a	ı Bilan S2						Ajustemer	its de la rés	erve de réco	nciliatio
(en K€) au 31 décembre 2022	Comptes consolidés (Bilan S1)	Evaluation des placements en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques en BE + MR	Autres ajustements de valeur	Autres créations d'actifs et de passifs spécifiques \$2	Reconnaissance des impots différés	Transfert des intérêts minoritaires S1 en fonds propres	Reclassement des intérêts minoritaires S2	Autres reclassements	Total passage du Bilan S1 au Bilan S2	Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Dividendes prévus et distribution	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts différés	Exclusion des des intérêts minorflaires non admissibles	Autres ajustements et déductions
Fonds d'établissement	400										400					
Total postes communs S1 - S2	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400	ď	0	0	0	
Autres réserves Résultat de l'exercice	486 302 16 752								-486 302 -16 752	-486 302 -16 752						
Total postes S1 uniquement	503 054	0	0	0	0	0	0	0	-503 054	-503 054	0	(	0	0	0	
Réserve de réconciliation Position nette active d'impôts différés Autres fonds propres de base approuvés		-317 448	776 375	-13 437		-107 371		-37 805	503 054	803 368	803 368	-3 73	1			
Intérêts minoritaires admissibles Intérêts minoritaires non admissibles Dettes subordonnées							131 418	37 805		169 223	169 223				108 573 -169 223	2 7
Total postes spécifiques S2	0	-317 448	776 375	-13 437	0	-107 371	131 418	0	503 054	972 591	972 591	-3 734	• о	0	-60 650	2 70
Total Fonds propres	503 454	-317 448	776 375	-13 437	0	-107 371	131 418	0	0	469 536	972 991	-3 734	0	0	-60 650	2 70

## 6.1.2.Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 911 M€ au 31 décembre 2022 et sont constitués des fonds propres disponibles (973 M€) et de prêts subordonnés (3 M€), sous déduction des éléments non admissibles (intérêts minoritaires de 60 M€ et distributions prévues de dividendes de 4 M€). Le groupe CAMCA couvre son besoin règlementaire en capital exclusivement par des fonds propres de niveau 1 non restreints.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1.

### 6.2. SCR et MCR

#### 6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel

actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

CAMCA n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2023.

Le Groupe CAMCA détermine, pour les besoins du calcul du SCR et du MCR, les primes acquises et les primes restant à acquérir de l'activité Caution Habitat de CAMCA Assurance comme suit : l'activité Caution Habitat étant tarifiée et facturée en prime unique couvrant le risque de défaut de l'emprunteur durant toute la durée du prêt, il convient de répartir la prime unique sur l'ensemble de la période de garantie. Afin de refléter au mieux, à travers la répartition de la prime, l'évolution de l'engagement de l'assureur sur la durée des prêts et donc l'évolution de son profil de risque, la prime unique est répartie sur la base de l'amortissement du capital restant dû (CRD) des prêts de chaque génération.

Toujours concernant la branche Caution Habitat, il convient de noter que celle-ci dispose d'un mécanisme de commissions variables constituant un amortisseur de la dégradation éventuelle du résultat technique.

A compter du 31 décembre 2020, le Groupe CAMCA établit le calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution comme suit :

- Le SCR de primes et de réserves s'appuie sur un volume de primes déterminé selon l'article 116 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne du 10 octobre 2014; notamment, ce calcul intégrait les coefficients mis à jour à compter du 1er janvier 2020 relatif à la Ligne d'activité Crédit / Caution; à ce montant est déduite l'atténuation des pertes à hauteur de la contribution de la provision pour commission variable à la couverture de l'exigence de robustesse Caution à laquelle est soumise réglementairement le Groupe CAMCA;
- ➤ Le SCR Cat Crédit / Caution est, pour le risque de récession, égal à 100 % des primes acquises de la Ligne d'activité Crédit / Caution, au cours des 12 mois à venir (prévision de primes acquises de l'exercice 2023), sans déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et après déduction de l'atténuation des pertes par la provision pour commissions variables de la Caution.

### 6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures de chaque entité consolidée par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit) de chacune des entités consolidées.

#### 6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2022 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2021 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne supérieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus élevé que cette borne supérieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2021	Réel 2022
MCR	203 997	199 275
Risque de souscription Non Vie	787 832	755 340
Risque de souscription Santé	13 418	15 197
Risque de défaut de contrepartie	33 085	37 071
Risque de marché	255 138	214 673
Effet de diversification	-184 060	-166 012
Basic SCR	905 413	856 269
Risque opérationnel	72 930	64 578
Capacité d'absorption des provisions techniques	-369 852	-358 471
Capacité d'absorption des impôts différés	-155 165	-119 542
Solvency Capital Requirement (SCR)	453 326	442 834
Fonds propres éligibles S2	952 398	911 316
Ratio de couverture du MCR	467%	457%
Ratio de couverture du SCR	210%	206%

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2021 et 2022, ne générant pas d'évolution significative du SCR.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (206% au 31 décembre 2022 contre 210% au 31 décembre 2021).

# 6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

# 7. Annexes

GROUPE CAMCA - 2022 Annexe I S.02.01.02 Bilan

Données en K€

		Valeur
Actifs		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en		
représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 227 668
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	163 382
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 006
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	2 311 178
Obligations d'État	R0140	793 849
Obligations d'entreprise		1 517 329
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	751 102
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-2 828
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-2 828
Non-vie hors santé	R0290	-3 750
Santé similaire à la non-vie  Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC	R0300	923
et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés Dépôts auprès des cédantes	R0340 R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et	R0360	86 333
montants à recevoir d'intermédiaires		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 043
Autres créances (hors assurance)	R0380	41 747
Actions propres auto-détenues (directement) Éléments de fonds propres ou fonds initial	R0390	0
appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	166 271
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci- dessus	R0420	1 938
Total de l'actif	R0500	3 526 172

Passifs		Valeur Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 260 41
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 262 15
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 155 08
Marge de risque	R0550	107 06
Provisions techniques santé (similaire à la non- vie)	R0560	-1 74
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-2 49
Marge de risque	R0590	74
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un		
tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	19 40
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	18
Passifs d'impôts différés	R0780	151 73
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	68 55
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 72
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 00
Passifs subordonnés	R0850	4 00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	1 29
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 70
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4
Total du passif	R0900	2 553 18
Excédent d'actif sur passif	R1000	972 99

719 655 1 462 700 29 254 692 563 204 099 720 603 1361 700 29 254 693 410 167 002 323 629 4144 2 909 205 330 Total M₽ 44 200 700 4 144 Suəig acceptée Ligne d'activité pour: réass urance non proportionne lle : nanspor 19 ənnəirəs C0150 715 715 715 7244 72 7 тапите, Assurance C0140 Accidents C0130 Santé 61 121 715 Ligne d'activité pour: engage ments d'ass urance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) 61123 M<sup>2</sup>4 16988 14 249 diverses C0120 estininus pécuniaires Репея C0110 Assistance əupibirul C0100 Assurance de protection 392 396 392 031 391 401 122 764 167 933 167 933 et cautionneme Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) 19574 19 393 15 497 3901 3896 2 262 15 673 2 146 civile générale responsabilité Assurance de 176.168 176 129 747 1275 45 195 8 \/ 930 147 663 suəiq ne sageiiii ncendie et autre Assurance цзиsboц C0000 зецеппе ет maritime, Assurance 6949 340 6 609 3600 340 2 701 moteur C0050 Autre assurance des véhicules à 1421 279 2 943 101 522 civile automobi Assurance de responsabilité des travailleur C0030 d'indemnisatio Assurance 33615 40 294 631 39 963 40 594 55 (F) 39 963 пиэлэл C0020protection du Assurance de C0010 Assurance des frais médicaux R0210 R0220 R0230 R0240 R0410 R0420 R0430 R0440 R0500 R0550 Primes sémises

Butt – assurance directe

Butt – Réassanance proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance proportionnelle acceptée

Butt des réassanance proportionnelle acceptée

Pur des réassanance proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance non proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance non proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance proportionnelle acceptée

Butt des réassanance proportionnelle acceptée

Butt des réassanance proportionnelle acceptée

Butt des réassanance proportionnelle acceptée

Part des réassanance and proportionnelle acceptée

Butt – Réassanance and proportionnelle acceptée

Butt e des réassanances

Total des dépenses assurance directe Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée assurance directe Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée assurance directe Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée

GROUPE CAMCA - 2022 Annexe III S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires Données en  $K\epsilon$ 

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 260 410			12 387	
Fonds propres de base	R0020	911 316			-9 011	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	911 316			-9 011	
Capital de solvabilité requis	R0090	442 834			567	

GROUPE CAMCA - 2022 Annexe IV S.23.01.22 Fonds propres (Groupe Annuel) Données en K€

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030		C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers		>	> <		> <	>
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010		·	$\geq <$	·	$\geq <$
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-	> <	-	> <
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	$\geq \leq$	-	$\geq \leq$
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0040	400	400	><	-	> <
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	>	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-				
Fonds excédentaires	R0070	-	-	>	>	>
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe Actions de préférence	R0080 R0090	-	<u> </u>			
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-	>	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	>	-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau	R0120	-	>	_	-	-
Réserve de réconciliation	10120	799 634	799 634			
Passifs subordonnés	R0140	2 709		2 709	-	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-	>	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	>	<u> </u>	<u> </u>	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du	R0170	-	$\sim$	$\sim$	$\sim$	-
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	169 223	169 223	-	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	60 650	60 650	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la						
réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres		$\sim$	$\sim$	$\sim$	$\sim$	$\sim$
de Solvabilité II			$\langle - \rangle$	$\langle - \rangle$	$\langle - \rangle$	$\langle - \rangle$
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve	R0220		>	$\geq$	>	>>
Déductions		$\sim$	$\sim$	$\sim$	$\sim$	$\sim$
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des	R0230	-	-	-	-	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une	R0260	-	- (0.650	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	60 650	60 650	-	-	-
Total déductions	R0280	60 650	60 650			-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	911 316	908 607	2 709	<u> </u>	<u> </u>
Fonds propres auxiliaires		$>\!<$	908 607	2 709	> <	
Fonds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	<u> </u>	908 607	2 709	><	
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,	R0300 R0310	· ·	908 607	2 709	· ·	
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0300 R0310 R0320	: : :	908 607	2 709	:	·
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs	R0300 R0310	· ·	908 607	2 709	· ·	
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0300 R0310 R0320 R0330	: : :	908 607	2 709	:	
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs	R0300 R0310 R0320		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390		988 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe Autres fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380		988 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers,	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390		908 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers,  gestionnaires de fonds d'investissement alternatifis, sociétés de gestion d'OPCVM	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400		988 607	2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers,  gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM  Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières Total fonds propres d'autres secteurs financiers Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0490 R0410 R0410 R0420 R0430 R0440					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents,  Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs  subordonnés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive  2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la  Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers,  gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM  Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières Total fonds propres d'autres secteurs financières Fonds propres en cas d'ercours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres a cas d'ercours à la méthode de déduction et agrégation ou d'une	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0490 R0410 R0410 R0420 R0430 R0440					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou défement de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs inanciers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0490 R04400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0520					
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une Fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0450 R0450 R0520 R0530		908 607 908 607	2 709 2 709		
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières Total fonds propres d'autres secteurs financiers Fonds propres en cas d'erecours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres en cas d'erecours à la méthode de déduction et agrégation ou d'une Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du	R0300 R0310 R0320 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0450 R0460 R0520 R0530 R0560		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -			
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R04400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0520 R0530 R0560 R0570		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres auxiles socieurs financiers  Fonds propres aergégés en cas d'utilisation de la déduction et d'agrégation, soit Fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolitée	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0520 R0530 R0550 R0550		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -			
Fonds propres auxiliaires  Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit  Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une Fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres digbonibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres digbonibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du rotal des fonds propres digbonibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Minimum de capital de s	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R0610		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande  Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de rédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit  Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Ratio f	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R0610 R0630		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou défement de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres auxiliaires des activités financières  Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R04400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R0610 R0630 R0650		908 607 908 607 908 607			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles pour couvrir le ninimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du Total des solvabilité requis du groupe sur base	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R06610 R0630 R0650 R06670 R0680	911 316 911 316 911 316 911 316 911 316 419 8245 205,79% 457,31% 911 316	908 607 908 607 908 607			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du  Total des fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R0610 R0630 R0650 R0650 R0660		908 607 908 607 908 607			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles pour couvrir le ninimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du Total des solvabilité requis du groupe sur base	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R06610 R0630 R0650 R06670 R0680	911 316 911 316 911 316 911 316 442 834 199 275 205,79%	908 607 908 607 908 607			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordomés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  Autres fonds propres auxiliaires  Total fonds propres auxiliaires  Fonds propres d'autres secteurs financiers  Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM Institution de retraite professionnelle  Entités non réglementées exerçant des activités financières  Total fonds propres d'autres secteurs financiers  Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une  Total des fonds propres disponibles pour couvrir le ninimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du Total des fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du Total des solvabilité requis du groupe sur base	R0300 R0310 R0320 R0330 R0340 R0340 R0350 R0360 R0370 R0380 R0390 R0400 R0410 R0420 R0430 R0440 R0450 R0520 R0530 R0560 R0570 R0590 R06610 R0630 R0650 R06670 R0680	911 316 911 316 911 316 911 316 911 316 419 8245 205,79% 457,31% 911 316	908 607 908 607 908 607			

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	R0700
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720
Autres éléments de fonds propres de base	R0730
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous	R0740
Autres fonds propres non disponibles	R0750
Réserve de réconciliation	R0760
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780
Total EPIFP	R0790

C0060	
> <	$\sim$
972 991	$>\!<$
-	$>\!\!<$
3 734	$\sim$
169 623	$\sim$
-	$\setminus$
-	$\bigvee$
799 634	$\bigvee$
$\rightarrow$	$\bigvee$
-	$\bigvee$
-	>
-	> <

#### GROUPE CAMCA - 2022

Annexe V

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Données en K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	214 673	$\bigg \backslash \bigg \backslash$	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	37 071	$\bigg \backslash \bigg \backslash$	
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	15 197		
Risque de souscription en non-vie	R0050	755 340		
Diversification	R0060	-166 012	$\searrow$	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	856 269		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	64 578		
Capacité d'absorption des pertes des provisions	R0140	259 471		
techniques	K0140	-358 471		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-119 542		
Capital requis pour les activités exercées	R0160	0		
conformément à l'article 4 de la directive	K0100	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des	R0200	442 834		
exigences de capital supplémentaire	K0200	442 634		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	442 834		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions				
fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour	20110			
la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour				
les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour	D0 420			
les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR	D0440			
des FC selon l'article 304	R0440	0		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe	R0470	199 275		
sur base consolidée	R0470	199 275		
Informations sur les autres				
Capital requis pour les autres secteurs financiers	R0500	0		
(capital requis hors assurance)	RUSUU	U		
Capital requis pour les autres secteurs financiers	R0510	0		
(capital requis hors assurance) — Établissements de	10010			
Capital requis pour les autres secteurs financiers	R0520	0		
(capital requis hors assurance) — Institutions de				
Capital requis pour les autres secteurs financiers	R0530	0		
(capital requis hors assurance) — capital requis pour Capital requis pour les exigences relatives aux				
participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0		
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et	D0570			
agrégation	R0560	0		
Capital de solvabilité requis	R0570	442 834		

Calcul de solvabilité du groupe	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entre prise	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale	1- Première méthode ; Consolidation Intégrale
groupe	Date de la décision si l'article 214 s'applique								
Inclusion dans le contrôle de groupe	Out/Non	100,00% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	64,35% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	<ol> <li>Incluse dans le contrôle du groupe</li> </ol>	95,00% 1- Incluse dans le contrôle du groupe	<ol> <li>Incluse dans le contrôle du groupe</li> </ol>	<ol> <li>Incluse dans le contrôle du groupe</li> </ol>	<ol> <li>Incluse dans le contrôle du groupe</li> </ol>	<ol> <li>Incluse dans le contrôle du groupe</li> </ol>
	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilié du groupe	100,00%	64,35%		%00'56				
	Degré d'influence	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante
nfluence	Autres								
Critères d'influence	6 des droits de vote	100,00%	%00'99	100,00%	%00'56	100,00%	100,00%	100,00%	76,34%
	% de part de l'établissement % des droits capital des comptes de vote consolidés	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	% de part de l	100,00%	%00'99	100,00%	%00'56	%00'001	%00'001	%00'001	76,34%
	Autorité de contrôle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	Commissariat aux assurances		Commissariat aux assurances				
	Catégorie (mutue lle/non mutue lle)	1- Mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle	2- Non mutuelle
	Forme juridique	Société d'assurance mutuelle	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Société de droit commun [2- Non mutuelle	Société de droit commun [2- Non mutuelle	Société de droit commun   2- Non mutuelle	Société de droit commun [2- Non mutuelle
	Type d'entreprise	2- Entreprise d'assurance non-vie	2- Entreprise d'assurance non-vie	99-Autre	CAMCA Réassurance   2- Entreprise   d'assurance non-vie	99-Autre	99-Autre	99-Autre	99-Autre
	Nom juridique de l'entreprise	CAMCA Mutuelle	CAMCA Assurance	CAMCA Courtage	CAMCA Réassurance	SCI 32 Liberté	SCI Haussman 122	2-Code spécifique SCILA Boétie 65	SCI Ségur 2
	Type de code d'identification de l'entreprise	1-LEI	1-LEI	I-TEI	1-LEI	1-TEI	1-TEI	2-Code spécifique	1-TEI
	Code d'identification de l'entre prise	9695K3S8TYLLGGG154	222117Z4ZOEKHLBI64	9695SFPC744FQP2O39	2221OK3RC26F84J86	E-437	9695KNKI2RUK818E86	9695YFLKDCON4NTF85	9695Q2MA9V BQ8BG884
	Pays	FRANCE	LUXEMBOU	FRANCE	LUXEMBOU RG	LUXEMBOU E-437			FRANCE